

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 26 mars 2024
19 heures 00**



NM/CR

N° 003119

Ressources
humaines -
Vacations
protocolaires

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 26 mars 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire expose qu'en dehors des cas de recrutement d'emplois permanents, les collectivités peuvent recruter des "vacataires". Les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières. Il n'y a pas lieu de créer un emploi.

Le vacataire est un agent engagé pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Il est rémunéré à l'acte.

Vu, le code général des collectivités territoriales, article L2121-19 ;

Considérant, qu'il convient de recourir à un vacataire pour préparer et mettre en place les cocktails et dérivés officiels lors des cérémonies commémoratives, des manifestations publiques et des événements festifs et culturels.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Autorise, le recours à un vacataire en fonction des besoins du protocole de la mairie.

Fixer, la durée de chaque vacation à 5 heures.

Rémunérer, chaque vacation sur la base de 100€ brut.

Dit, le nombre de vacations par événement comme suit :

- Cérémonies commémoratives = 1 vacation par cérémonie
- Manifestations publiques = 2 vacations par manifestation
- Vœux du Maire = 3 vacations
- Évènements festifs et culturels = 1 vacation par journée

Autorise, le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Inscrire, au budget les crédits afférents à cette dépense.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Frédéric SACCO



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

